

Les véhicules ADR (GGVS) requièrent un ABS de catégorie A ou 1

La qualité d'un ABS est principalement définie par le nombre de canaux de régulation. Une semi-remorque dotée de 2 capteurs et d'un modulateur (2S/1M) n'a par ex. qu'un circuit de régulation, la modulation de la pression de freinage pour l'ensemble du véhicule dépendant de la roue ayant la plus faible adhérence.

Un véhicule avec un ABS de catégorie A (remorque) ou 1 (véhicule moteur) possède par contre au moins pour chaque côté du véhicule un circuit de régulation et possède d'une configuration 2S/2M ou, pour les véhicules à plusieurs essieux, 4S/2M ou 4S/3M. Lorsque le véhicule roule sur une voie de texture inégale (par ex. verglas sur le bas-côté et goudron sec au milieu), c'est la seule manière d'obtenir une distance de freinage optimale et d'éviter un éventuel accident.



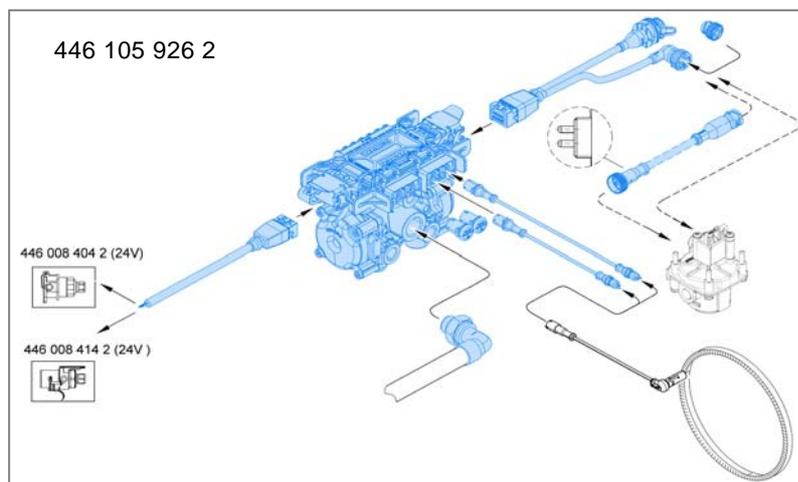
Nouvelles prescriptions pour véhicules ADR

Selon l'accord Européen sur le transport de marchandises dangereuses par la route (ADR) Partie 8/9, il est obligatoire depuis le début de l'année d'équiper d'un ABS de catégorie 1 ou A tous les véhicules transportant des produits dangereux.

Dans la pratique, cela signifie qu'une semi-remorque ADR de configuration 2S/1M ne serait pas admise au prochain contrôle technique.

L'Allemagne, la France, la Belgique, la Lettonie et la Tchéquie ont prévu une période transitoire.

L'entrée en vigueur du Traité multilatéral n° 214 s'accompagne d'un accord Prévoyant dans les 5 pays membres de l'Union Européenne un délai d'un an pour appliquer la convention mentionnée plus haut. C'est ainsi que dans les pays mentionnés, les véhicules avec ABS de catégorie B ne peuvent plus circuler que jusqu'au 1.1.2011. Cependant, si une frontière est franchie dans d'autres pays, le véhicule doit dès à présent être équipé.



Que faire ?

Vérifier si votre véhicule ADR est équipé du système mentionné. La configuration de ce système doit au moins comporter deux modulateurs, le véhicule à moteur au moins 3 modulateurs.

Etant donné que WABCO a toujours recommandé la catégorie A en équipement standard, il est pratiquement certain que les véhicules dotés de l'ABS ou de l'EBS WABCO sont conformes à la nouvelle

réglementation sur l'ADR. Pour le véhicule à moteur, la catégorie 1 a pratiquement toujours été installée, de sorte que tout devrait se passer sans problème.

Si vous devez équiper ultérieurement votre remorque, le kit de post-rééquipement VCS II 446 105 926 2 rendra le véhicule conforme aux normes actuelles. Il est cependant également possible d'opter pour le modèle EBS E pour remorque, non seulement afin d'avoir accès à un plus grand nombre de fonctions, mais également en vue d'améliorer la valeur utile et de revente de votre véhicule. Parlez-en à votre partenaire WABCO.